

N° SIRET : 24232009100018	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : COMMUNAUTE COMMUNES	Année 2016	Poste Comptable: TRESOR PUBLIC
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 03/07/2017

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 28/06/2017 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice	61
Nombre de membres présents	46 + 9 pourvus
Nombre de suffrages exprimés	55
VOTES : Contre =0 Pour =55 Abstentions =0	
Date de convocation :	21/06/2017

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Pierre DESARMENIEN

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Patrice MORANCAIS, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		677 801,35			270 490,11	948 291,46
Opérations de l'exercice	1 293 817,81	1 367 038,33	206 959,96		187 370,99	1 554 409,32
TOTAUX	1 293 817,81	2 044 839,68	206 959,96		457 861,10	2 502 700,78
Résultats de clôture		751 021,87			250 901,14	1 001 923,01
Restes à réaliser			92 617,00		17 191,00	17 191,00
TOTAUX CUMULES	1 293 817,81	2 044 839,68	299 576,96		475 052,10	2 519 891,78
RESULTATS DEFINITIFS		751 021,87			175 475,14	926 497,01

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé le registre des délibérations :

MM. DESARMENIEN, VENTENAT, BIGOURRET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LEBLANC, CAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, ACHERRE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

MM. DESARMENIEN, NOVAIS, SIMONA PERRIER S, PEROUCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAUDA à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD,

MM. DESARMENIEN, NOVAIS, SIMONA PERRIER S, PEROUCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAUDA à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD,

Pour expédition conforme,
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
05-24-2433023-201706210210-2017-117-DE
Date de télétransmission : 03/07/2017
Date de réception en préfecture : 10/07/2017